



PROJET DE MODERNISATION DE MAERA

Réponse de France Nature Environnement Languedoc-Roussillon à l'enquête publique

La présente enquête publique porte sur « le projet de modernisation de la station de traitement des eaux usées Maera » d'un montant de 90 M € HT dont la mise en service est prévue pour 2023. Ce projet appelle :

- une autorisation interministérielle exceptionnelle de dérogation à la loi littoral au titre de l'article L121-5 du code de l'urbanisme,
- une autorisation environnementale unique au titre de l'article L181-1 du code de l'environnement valant autorisation au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement,
- une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU au titre de l'article L300-6 du code de l'urbanisme.

La station d'épuration Maera est l'une des plus grosses stations d'épuration de la Région Occitanie. Le projet de modernisation soumis à enquête publique a pour objet principal d'augmenter la capacité de traitement de la station :

- passage de 470 000 équivalents-habitants à 660 000 équivalents-habitants,
- passage de 130 000 m³/j traités à 175 000 m³/j,
- passage d'un débit admissible en entrée de station de 4 m³/s à 6 m³/s,
- passage d'un débit max admissible dans l'émissaire en mer de 1,5 m³/s à 6 m³/s.

Cette augmentation de la capacité est présentée comme le moyen d'améliorer le traitement en période de pluie jusqu'à la pluie mensuelle tout en permettant de nouveaux raccordements. Ce projet a donc pour principale conséquence de conforter et de renforcer le choix du traitement des effluents de la métropole de Montpellier en un seul lieu qui, faut il le rappeler, est soumis à un risque d'inondation.

Pour faire face à cette augmentation des capacités de traitement des effluents et compte tenu des problèmes déjà posés par cette usine, le projet est accompagné de mesures de modernisation qui ont pour objectif :

- d'améliorer le traitement des eaux usées en période de pluie et ainsi, d'améliorer la préservation des milieux récepteurs (en particulier le Lez et les lagunes aval) ;
- de développer la valorisation énergétique de la réutilisation des eaux usées traitées ;
- d'améliorer le cadre de vie des riverains en luttant contre les nuisances notamment olfactives ;
- d'améliorer la maîtrise et la valorisation énergétique du processus d'épuration et de ses sous-produits pour faire de Maera une station à énergie positive.

Ce projet a des conséquences importantes :

- sur les écosystèmes côtiers et lagunaires en aval, et sur l'hydrosystème du Lez déjà fortement dégradé et sur lequel se concentrent tous les impacts, en cas de pluies importantes et/ou intenses,
- sur le cadre de vie des riverains de la station d'épuration,
- sur les habitants de toute la métropole en tant qu'usagers et contribuables,
- sur les habitants et usagers des communes du littoral, hors métropole, soumises par les courants littoraux aux rejets de l'émissaire en mer.

Le choix stratégique de **centralisation du traitement des effluents** de la métropole sur le site de Maera conduit à une concentration des rejets dans le milieu naturel qui n'est pas sans poser des difficultés notamment en période de pluies intenses tant en entrée de station qu'au niveau du rejet en mer.

Dans le même temps, il rend extrêmement difficile la **réutilisation de l'eau usée traitée** par un éloignement des zones d'utilisation potentielles et compte tenu du choix de rejeter les eaux directement dans la Méditerranée.

De plus, **concernant les boues**, il est indiqué que le compostage réalisé jusqu'à ce jour sera abandonné au profit d'une valorisation énergétique des boues dont les modalités de mise en œuvre ne sont pas définies dans le dossier. A ce stade, il est donc impossible de tirer des conclusions sur l'atteinte de l'objectif de station à énergie positive. Nous espérons qu'une solution de proximité sera rapidement mise en œuvre avec valorisation énergétique sur site.

Enfin, **en cas de dysfonctionnement ou d'inondation** grave du site, une station de cette dimension est susceptible de causer des dommages environnementaux importants.

Comme cela est souligné par l'association Mosson Coulée Verte, association fédérée à FNE LR, le projet soumis à enquête publique s'inscrit manifestement dans le cadre fixé par le schéma directeur d'assainissement de 2004 qui devrait être révisé afin de prendre en compte le contexte du changement climatique, le SCOT révisé et le PGRE élaboré par la CLE du SAGE *Lez, Mosson, Etangs Palavasien*.

FNE LR soutient la nécessité d'une **révision du schéma directeur d'assainissement de 2004** afin de favoriser la prise en compte par Montpellier Méditerranée Métropole des enjeux actuels et à venir du territoire dans sa politique d'assainissement. Le dossier mentionne une stratégie en matière de gestion des eaux pluviales en cours d'élaboration qui confirme la nécessité de réviser le schéma de 2004.

Impact des rejets dans les milieux naturels

Depuis la mise en service de Maera et de l'émissaire en mer en 2005, on constate logiquement une amélioration de la qualité chimique et bactériologique de l'eau du Lez hors périodes d'intempéries. En revanche, l'amélioration est plus lente pour les lagunes du fait des quantités d'éléments nutritifs et de polluants piégés au sein de leurs sédiments depuis des décennies. Cet effet de piégeage et d'accumulation, réversible en fonction des conditions hydrodynamiques particulières ou de possibles phases d'anoxie, nous rappelle que des pollutions peuvent générer, malgré la suppression de la source du problème et longtemps après, des effets délétères et perturbateurs de la structuration et du fonctionnement des biocénoses lagunaires tant benthique que pélagique.

Le principal problème posé par le site de Maera est constaté lors de fortes pluies en raison des by-pass trop fréquents dans le fonctionnement normal de la station qui entraînent le déversement dans le Lez d'eaux brutes associant des eaux résiduaires domestiques et industrielles, des eaux de ruissellement collectées par le réseau unitaire du centre ancien de Montpellier et des eaux claires parasites de nappe et météorique qui, par transfert hydraulique, rejoignent les lagunes et en définitif, via les gaux, la zone littorale et la mer.

Cela conduit à l'association d'une simple pollution organique (eaux résiduaires) à des polluants à forte charge minérale plus ou moins riche en hydrocarbures et métaux lourds (eaux de ruissellement) et donc à une biodégradation dans le milieu naturel plus problématique.

FNE LR demande si les dosages de concentration en N, P, DCO et DBO5 sont réalisés sur les eaux brutes tant avant et après traitement c'est à dire avec ou sans les matières en suspension ? En effet, si les analyses n'ont porté que sur la seule fraction soluble, les rejets en mer sont en fait bien plus importants que ceux indiqués car bien évidemment les matières en suspension intègrent aussi une fraction organique plus ou moins biodégradable et source après minéralisation de N et P.

Concernant les déversements d'eau non traitée dans le Lez et les lagunes

Le littoral montpelliérain et les bassins versants de la Mosson et du Lez subissent saisonnièrement des épisodes pluvio-orageux de forte intensité (épisodes cévenols et méditerranéens). Dans le cadre des changements globaux les modèles hydro-climatiques et leurs déclinaisons régionales montrent que l'intensité et l'occurrence de ces épisodes extrêmes devraient au nord de la Méditerranée s'accroître.

FNE Languedoc-Roussillon Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement

18 rue des Hospices 34090 MONTPELLIER fne.languedocroussillon@gmail.com

www.fne-languedoc-roussillon.fr

L'une des causes des by-pass est la présence d'eau claire parasite dans les réseaux raccordés à la station d'épuration. Il apparaît donc logique et nécessaire d'établir un plan ambitieux de réfection des réseaux à même de traiter véritablement le problème des déversements d'eau plus ou moins polluée et contaminée dans les milieux naturels.

Suite à la concertation préalable, Montpellier Méditerranée Métropole a affirmé sa volonté de passer le taux de renouvellement des réseaux raccordés à Maera de 0,4 à 0,6 % par an alors que le taux moyen national de renouvellement de réseau est de 0,71 %. Cela ne semble pas à la hauteur du choix de concentrer le traitement des effluents produits par la métropole sur le site unique de Maera. Un tel choix hypercentralisé appelle en particulier des réseaux de collecte des eaux usées efficaces et sans communication avec les eaux claires.

Si pour des raisons techniques et économiques il est impossible de remplacer le réseau unitaire du centre historique de Montpellier par un réseau séparatif, il doit en revanche être possible d'intensifier l'identification et la suppression des mauvais branchements à l'origine des intrusions d'eau de pluie et de ruissellement au sein des eaux domestiques de tous les autres quartiers et communes dotés de réseaux séparatifs.

FNE LR s'interroge sur le choix d'abandonner l'aménagement de l'intercepteur Ouest qui avait pour finalité d'éviter que les réseaux séparatifs de collecte des eaux usées de communes et de quartiers à l'Ouest de Montpellier ne rejoignent le réseau unitaire du centre historique de Montpellier et se déversent en période de pluies directement en amont de Maera.

De plus, l'amélioration du fonctionnement des réseaux de collecte des eaux pluviales passe aussi par la mise en œuvre de techniques d'aménagement urbain permettant une meilleure infiltration des eaux (noues d'infiltration, toitures végétales, dé-imperméabilisation des sols...) qu'il convient de généraliser au stade des projets d'aménagements (voir ci-joint le guide « *Lutter contre l'imperméabilisation des sols : Phénomènes de crues, pollutions des milieux aquatiques, îlots de chaleur urbaine* » publié par FNE LR)

En conclusion, s'il permet de traiter les eaux usées lors des pluies de retour mensuel, le projet soumis à enquête publique, faute d'un plan suffisamment ambitieux pour les réseaux de collecte, ne pourra que partiellement remédier à la pollution du Lez et des lagunes. Par ailleurs, lorsque les nouveaux raccordements seront opérés il apparaît important pour maintenir la capacité de traitement que Montpellier Méditerranée Métropole soit en mesure de s'assurer que ceux-ci n'aggraveront pas les mélanges d'eaux usées, pluviales et de ruissellement en tête de station.

Concernant les rejets en mer

La mer Méditerranée est une mer fermée, naturellement oligotrophe qui, comme les lagunes, est de ce fait particulièrement sensible à des apports eutrophisants. Cette forte vulnérabilité vis à vis de l'azote et du phosphore devrait se traduire logiquement, et comme cela est imposé aux stations d'épuration rejetant dans les cours d'eau alimentant les lagunes, à la mise en œuvre de stratégies visant à réduire avant leur rejet en mer les concentrations de ces deux éléments fertilisants résultant de la dégradation et de la minéralisation des charges organiques particulières et dissoutes présentes au sein des effluents. Si cela est effectivement le cas pour le phosphore en raison de l'injection de chlorure ferrique sur la filière de traitement afin d'améliorer des performances de la décantation primaire, l'azote, très paradoxalement, ne fait l'objet d'aucune recherche d'abattement. Aussi, il nous semble donc important que ces traitements s'accompagnent d'une étape annexe et supplémentaire de dénitrification biologique d'au moins une partie des eaux et cela avant leur rejet en mer. En outre nous ne pouvons pas souscrire à la conclusion formulée : « *Le traitement de l'Azote n'est pas requis sur la station* »

FNE LR maintient aussi qu'il est absolument nécessaire de renforcer la surveillance des rejets de l'émissaire en mer et l'évaluation de leurs possibles impacts sur les habitats littoraux et les biocénoses. Plus précisément, il convient de clarifier certains aspects du suivi des rejets en mer.

- Il est prévu de contrôler en routine les micropolluants suivants : Cl, Fe, Fluorures, Mn, SO₄, Ti, Toxaphène, Zn conformément à la campagne RSDE. Toutefois FNE LR estime que d'autres micropolluants plus pertinents mériteraient d'être suivis :
 - Concernant les pesticides, il conviendrait de suivre le Glyphosate et des molécules utilisées, ou qui ont été utilisées, dans le cadre des luttes antivectorielles ;
 - Concernant les molécules médicamenteuses (antibiotiques, analgésiques, beta-bloquants, psychotropes, produits de contraste, hormones ...), il est regrettable qu'aucune ne soit contrôlée alors que la station reçoit les effluents d'industries pharmaceutiques et d'hôpitaux même si ces établissements sont sensés traiter en amont leur rejets avant qu'ils ne rejoignent le réseau général des eaux usées ;

- Concernant les micro-organismes pathogènes, il semble qu'aucun virus ne soit suivi alors que ce type de quantification apparaîtrait importante à considérer dans le cadre d'un rejet à proximité de lieux de baignade. Le suivi mené en 2015 (prélèvements réalisés dans le milieu récepteur, effectués par CREOCEAN sur les mois de février, mai, août, septembre et novembre 2015) sur les rejets de l'émissaire de la station Maera ne met en évidence que des E. Coli et Entérocoques mais aucune évaluation de l'éventuelle présence d'Entérovirus ou du virus de l'hépatite A par exemple.
- Concernant le suivi biologique, nous observons que la conclusion "le suivi réalisé montre donc qu'il n'y a pas d'impact du rejet en mer sur la qualité de la matière vivante" est incohérente avec les résultats publiés et notamment du fait des contaminations par bactéries d'origine fécale mises en évidence au niveau de l'émissaire en particulier lors d'épisode de fortes pluies mais aussi du fait de la baisse importante de la densité et de la biomasse des communautés benthiques à proximité du rejet. Ainsi, la présentation des résultats de ces suivis donne l'impression de minimiser ces constats. En outre elle ne donne aucun élément tangible permettant de statuer sur le niveau des influences des rejets de Maera sur la vie marine. Ce niveau de traitement de l'information issue des suivis n'est ainsi pas à la hauteur du niveau d'exigence que l'on est en droit d'attendre pour une installation de cette importance.

En conclusion :

- Si le projet soumis à enquête publique va améliorer le traitement des eaux en période de pluie de retour mensuelle, il n'est pas suffisant pour limiter les déversements polluants et de contaminants lors de pluies plus importantes faute de prévoir une amélioration importante des réseaux de collecte et la création de bassins d'orage en aval des sous bassins versants et en amont de Maera.
- Les modalités de suivis des rejets en mer peuvent être largement améliorées.
- L'Azote doit être traité.
- Le choix de renforcer la centralisation du traitement des effluents de l'agglomération à MAERA empêche toute réutilisation de l'eau, là où une station d'épuration pour Grabels, Juvignac et des quartiers comme La Paillade auraient pu permettre la réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation agricole.
- Dès lors que les modalités de mise en œuvre de la valorisation énergétique des boues ne sont pas définies à ce stade, il est impossible de conclure à l'atteinte de l'objectif de station à énergie positive.